demarches-simplifiees.fr

Dossier Nº : 20025065
Démarche : Dérogation Espèces Protégées
Organisme : DREAL NA/SPN/DBEC
Ce dossier est **en instruction**.

Historique

Déposé le : 23 septembre 24 10:06
En instruction le : 24 septembre 24 10:00

Identité du demandeur

Email : laure.bourgault@lashf.org
Civilité : Mme
Nom : Bourgault
Prénom : Laure

Formulaire

Réglementation espèces protégées
Ce formulaire vous permet de prendre contact avec les services de l'état, dès la conception amont de votre projet, pour toutes questions relatives aux espèces protégées. Dans cet objectif, tous les champs ne sont pas obligatoires à ce stade.

Il permet également de déposer votre demande de dérogation espèces protégées auprès des services instructeurs et remplace les cerfas concernés.

Références réglementaires
Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

1. Porteur de projet

Le demandeur est…
une personne physique

Qualification
Chargée de mission SHF (Animatrice du PNA Lézard ocellé)

Adresse
263 Chemin de la Carraire 83470 Pourcieux

Code INSEE :
83096

Code Postal :
83470

Département :
83 – Var

Numéro de téléphone de contact
06 49 19 69 22

Adresse mail de contact
laure.bourgault@lashf.org

Activité principale
Demande à caractère scientifique

2. Description du projet

Nom du projet
Génétique des populations de Lézard ocellé (Timon lepidus) en France hexagonale

Description synthétique du projet
Le Lézard ocellé est une espèce protégée (arrêté du 8 janvier 2021). Le déclin des populations de Lézard ocellé observé sur plusieurs territoires a mené à l'élaboration dès 2012 d'un Plan national d'actions (PNA) en faveur de cette espèce (2012-2017), coordonné par la Société herpétologique de France. Aujourd'hui, un nouveau PNA est en vigueur, sur la période 2020-2029.
Étudier la structure génétique des populations de Lézard ocellé fait partie depuis plusieurs années d'une action prioritaire du PNA (action n° 4). Ces connaissances sont essentielles afin de mener à bien des plans de conservation mais également des programmes de réintroduction de l'espèce, dans un but d'améliorer l'état de conservation des populations. A l'heure actuelle, aucune étude scientifique ne s'est penchée sur la structuration génétique du Lézard ocellé en France métropolitaine.

L'étude de la génétique des populations de Lézard ocellé aura deux objectifs :
- Caractériser la structuration génétique des populations de Lézard ocellé en France hexagonale (action n° 4 du PNA 2020-2029) afin d'identifier des particularités génétiques et des isolements génétiques conduisant à la définition d'unités de conservation ;
- Identifier la ou les populations les plus proches génétiquement en vue d'y capturer plusieurs individus et de renforcer la population fragilisée de l'Île d'Oléron [cette action a notamment été recommandée dans les conclusions du CSRPN de Nouvelle-Aquitaine du 11/01/2024 (avis n° 2024-02) lors de l'évaluation du dossier concernant de la réintroduction de lézards ocellés sur l'Île d'Oléron].

Dans quel département se localise majoritairement votre projet ?
17 – Charente-Maritime

Le projet se situe au niveau…
d'une ou plusieurs régions

Nom de la région
Nouvelle-Aquitaine

Nom de la région
Occitanie

Nom de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nom de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Nom de la région
Pays de la Loire

Le projet est-il soumis au régime de l'Autorisation Environnementale (article L. 181-1 du Code de l'environnement) ?
Non

3. Une demande de dérogation à la réglementation espèces protégées est-elle nécessaire ?

Avez-vous réalisé un état des lieux écologique complet ?
Oui

Des individus ou habitats d'espèces protégées sont-ils présents dans l'aire d'influence de votre projet ?
Oui

Après mises en oeuvre d'éventuelles mesures d'évitement et de réduction présentant des garanties d'effectivité, sous le contrôle de l'administration, un risque suffisamment caractérisé pour les espèces protégées existe-t-il ?
Oui

Une DDEP est nécessaire pour la réalisation de votre projet. Merci de bien vouloir poursuivre le remplissage du formulaire.

4. Espèces concernées par la dérogation

Lien vers la liste des espèces concernées
Lézard ocellé (Le) (Timon lepidus)

5. Justifications de la demande de dérogation

Synthèse des éléments démontrant qu'il n'existe aucune alternative au projet
Ce projet a pour but d'étudier la structuration génétique des populations de Lézards ocellés à des fins de conservation pour l'espèce. Par conséquent, le prélèvement d'ADN de plusieurs dizaines d'individus est nécessaire à la réalisation de ce projet.
Toutefois, les porteurs de projet ont d'ores et déjà contacté des structures/personnes ayant déjà à disposition des prélèvements de Lézard ocellé afin de mutualiser ces derniers aux prélèvements du présent projet et de limiter l'impact sur les populations naturelles.

Motif de la dérogation
A des fins de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes

6. Détails du projet

7. Période de l'opération

Date de début d'intervention
01 janvier 2025

Date de fin d'intervention
31 décembre 2026

Durée de la dérogation
2

8. Mesures d'évitement, réduction et/ou compensation

Des mesures ERC sont-elles prévues ?
Non

9. Pièces jointes

Annotations privées

1. Identification du projet

Nom du porteur de projet
Non communiqué

Localisation du projet
Non communiqué

2. DDEP

DDEP nécessaire ?
Non communiqué

3. Statut du dossier

Dossier en attente de
Non communiqué

4. Enjeux

Enjeu écologique
Non communiqué

Enjeu politique
Non communiqué

Commentaires sur les enjeux et la procédure
Non communiqué

5. Instruction DDEP

Date de réception DDEP
Non communiqué

Commentaires libre sur l'état de l'instruction
Non communiqué

Date d'envoi de la dernière contribution en lien avec l'instruction DDEP
Non communiqué

6. Saisine CNPN/CSRPN

N° Demande ONAGRE
Non communiqué

Date saisine CSRPN
Non communiqué

Date saisine CNPN
Non communiqué

7. Avis CSRPN/CNPN

Date avis CSRPN
Non communiqué

Date avis CNPN
Non communiqué

Avis CSRPN/CNPN
Non communiqué

8. Consultation du public

Date de début de la consultation du public ou enquête publique
Non communiqué

9. Décision

Décision
Non communiqué

Date de signature de l'AP
Non communiqué

Référence de l'AP
Non communiqué

Date de l'AM
Non communiqué

Référence de l'AM
Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 23 septembre 24 10:06
[Votre dossier nº 20025065 a bien été transmis (Dérogation Espèces Protégées)]Bonjour,
Votre dossier nº 20025065 a bien été transmis à la DREAL NA/SPN/DBEC. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications.Vous serez informé dès qu'il passera en instruction.
Cordialement,DREAL NA/SPN/DBEC

Email automatique, 24 septembre 24 10:00

[Votre dossier nº 20025065 va être examiné (Dérogation Espèces Protégées)]Bonjour,
Votre dossier nº 20025065 a bien été reçu et pris en charge. Il est désormais en instruction et va maintenant être examiné par le service.
Cordialement,DREAL NA/SPN/DBEC